



Fax: (+41 22) 917 90 08
Telephone: (+41 22) 917 79719
Internet: www.ohchr.org
E-mail: aprophe@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

21 Novembre 2011

Excellence,

En tant que Rapporteuse spéciale chargée du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du cinquième rapport périodique de la Tunisie par le Comité.

En réponse aux courriers des 30 juillet 2009, 4 octobre 2010 et 2 août 2011, votre Mission Permanente a écrit au Comité le 17 septembre 2011 en demandant un report de la date de remise de son prochain rapport périodique. Prenant en compte la période de transition que traverse la Tunisie depuis le 14 janvier 2011, le Comité a considéré que cette demande était justifiée. Toutefois, le Comité conditionne ce report à la réception des réponses de l'Etat partie aux questions de suivi, conformément au paragraphe 5 de l'article 71 du Règlement Intérieur.

À ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 23 des observations finales de mars 2008, le Comité avait sollicité dans un délai d'un an des informations sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphe 11, 14, 20 et 21 des observations finales). Le 2 mars 2010, des informations ont été reçues concernant ces paragraphes. Durant la 99^{ème} session, tenue en juillet 2010 à Genève, le Comité a estimé que ses recommandations relatives à la formation de fonctionnaires chargés d'appliquer la loi avaient été mises en œuvre (paragraphe 11). La procédure de suivi est donc terminée à cet égard.

Toutefois, tout en prenant note de la bonne coopération de l'Etat partie, le Comité a noté que les informations fournies sur les paragraphes 14, 20 et 21 n'étaient pas suffisantes. Le 4 octobre 2010, mon prédécesseur vous a envoyé un courrier sollicitant des informations plus concrètes et précises sur ces points. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

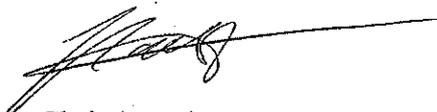
S.E. M. Abdelwahèb JEMAL
Ambassadeur
Représentant permanent de la Tunisie
Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Fax : 022- 734 06 63

Au vue de la transition politique en cours dans l'Etat partie, le Comité a donc décidé de reporter la date de remise du prochain rapport périodique de la Tunisie au 31 mars 2014. Le Comité subordonne toutefois ce report à la réception des réponses de l'Etat partie sur les paragraphes 14, 20 et 21 d'ici au 15 octobre 2011 (un délai supplémentaire d'un an étant également accordé à cet égard). Dans le cas contraire, le Comité se verra dans l'obligation de maintenir la date initiale de remise du rapport périodique (31 mars 2012), telle que déterminée au paragraphe 22 de ses observations finales du 28 mars 2008 (CCPR/C/TUN/CO/5).

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir faire parvenir dès que possible la version électronique de la réponse de suivi de l'Etat partie en format « Word » au Secrétariat du Comité des droits de l'homme (Mme Kate Fox, kfox@ohchr.org et Mme Albane Prophette-Pallasco, aprophette@ohchr.org).

Le Comité espère vivement poursuivre son dialogue constructif avec les autorités de la Tunisie sur la mise en œuvre du Pacte, et dans ce contexte, recevoir une réponse de votre part dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.



Christine Chanet
Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales
Comité des droits de l'homme